



Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL\_2021\_07-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 19 janvier 2021  
Date d'affichage : 19 janvier 2021

### SEANCE DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de Randan.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Amandine HURIAU (suppléante de Gilles MAS), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

#### Absents représentés :

Gilles MAS

#### Absents :

Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Nicole PEREZ

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-07 : ACCUEIL D'UN CONSEILLER NUMERIQUE DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE  
RELANCE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La communauté de communes Plaine Limagne a candidaté au déploiement d'un conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance. Pour familiariser les Français les moins à l'aise avec le numérique, l'Etat va financer, pour un montant total de 200 millions d'euros (sur les 250 prévus contre l'illectronisme), la formation et l'activité de 4 000 conseillers numériques. Leur salaire est pris en charge à 100 % par l'Etat à hauteur du Smic sur 2 ans. Si la candidature de Plaine Limagne est retenue, l'Etat finance la rémunération des conseillers numériques à hauteur de 50 000 euros et prend en charge une partie de la formation. La communauté de communes deviendrait alors une structure accueillante d'un conseiller numérique.

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL\_2021\_07-DE

Il aurait différentes fonctions :

- Auprès des usagers: aide technique (Prise en main des équipements informatiques), accompagnement administratif (trouver un emploi ou une formation via les différentes plateformes numériques), utilisation d'internet sécurisée et respectueuse de l'environnement.
- Auprès des TPE/PME, le conseiller numérique peut accompagner dans les démarches administratives et la promotion de l'activité professionnelle sur internet.

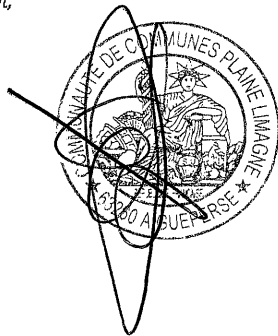
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la signature de la convention,
- de créer un emploi non permanent de conseiller numérique à temps complet sous la forme d'un contrat de projet (article 3 II de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée)
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches pour procéder au recrutement,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Ce poste étant temporaire, il ne rentre pas dans le cadre du RIFSEEP.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 26/01/2021  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

